



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°101_CC_2023_CCDS

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DES CREDITS DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 DU SPANC

Séance du 21 décembre 2023

Date de convocation : 15 décembre 2023 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline RÉGIS, Françoise BRUNO FREDOC, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Francine GANE,

Absents excusés ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,
Alex MADELEINE à Loriane DECHESNE,

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents non excusés :

Michel Ange JÉRÉMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise BRUNO FREDOC.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 6 075,00 € dont 0,00 € en section de fonctionnement et 6 075,00 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses concernent

- Chapitre 011 : - 7375€ pour équilibrer la section
- Chapitre 65 : 450,00 € - Créances admises en non-valeur
- Chapitre 68 : 850,00 € - Provisions pour Créances douteuses 2019 à 2021
- Chapitre 042 : 6 075,00 € - Complément d'amortissement pour l'acquisition d'un logiciel

En section d'investissement,

Les dépenses ressortent à 6 075,00 € et sont constituées de l'inscription de crédits pour l'acquisition de matériels

Les recettes de la section s'élèvent à 6 075,00 € et consistent dans un complément d'amortissement pour les logiciels

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 SPANC			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
011-Charges à caractère général	- 7 375,00 €	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel		70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	
65-Autres charges de gestion courante		731 – Fiscalité directe	
66-Charges financières	450,00 €	74-Dotations/subventions	
67-Charges exceptionnelles		75-Autres produits de gestion courante	
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	850,00 €	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	- 6075.00€	Sous-total recettes de l'exercice	0,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	6 075,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement			
Total des dépenses de la section fonctionnement	0 €	Total des recettes de la section fonctionnement	0 €

DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 SPANC			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
204 - Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles	6 075,00	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
28-Amortissements des immobilisations	0,00 €		
Sous total dépenses de l'exercice	6 065,00 €	Sous total recettes de l'exercice	
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	6 075,00
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Total des dépenses de la section investissement	6 075,00 €	Total des recettes de la section investissement	6 075,00 €

TOTAL DES DEPENSES	6 075,00 €	TOTAL DES RECETTES	6 075,00 €
---------------------------	-------------------	---------------------------	-------------------

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 32_CC_2023_CCDS portant approbation du budget unique du SPANC de la CCDS au titre de l'année 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°1 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 SPANC			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
011-Charges à caractère général	- 7 375,00 €	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel		70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits		73-Impôts et Taxes	
65-Autres charges de gestion courante		731 – Fiscalité directe	
66-Charges financières	450,00 €	74-Dotations/subventions	
67-Charges exceptionnelles		75-Autres produits de gestion courante	
68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	850,00 €	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	- 6075.00€	Sous-total recettes de l'exercice	0,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	6 075,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement			
Total des dépenses de la section fonctionnement	0 €	Total des recettes de la section fonctionnement	0 €

DECISION MODIFICATIVE N°1-2023 SPANC			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles		16-Emprunts et dettes assimilés	
204 – Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles	6 075,00	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours			
27-Autres immobilisations financières			
28-Amortissements des immobilisations	0,00 €		
Sous total dépenses de l'exercice	6 065,00 €	Sous total recettes de l'exercice	
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	6 075,00
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Total des dépenses de la section investissement	6 075,00 €	Total des recettes de la section investissement	6 075,00 €

TOTAL DES DEPENSES	6 075,00 €	TOTAL DES RECETTES	6 075,00 €
---------------------------	-------------------	---------------------------	-------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 12
Pour : 11
Contre : 00
Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 21 décembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231228-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-12-2023

Publication le : 28-12-2023

Yalémi TIOUKA

De: transferts-securises.fr <transferts-securises@atline.fr>
Envoyé: jeudi 28 décembre 2023 14:40
À: Yalémi TIOUKA
Objet: Notification : Accusé de réception
Pièces jointes: Deliberationn101-CC-2023-CCDSAPPROBATIONDM1BUDGETSPANC2023_tpn.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

transferts-securises.fr		COURRIEL
NOTIFICATION D'ACCUSE DE RECEPTION		
Le contrôle de légalité a accusé réception de l'enveloppe dont les références sont rappelés ci-dessous le : 28-12-2023 à 18:00:00		
Numéro d'AR	973-200027548-20231228-1-DE	
Organisme	Communauté de Communes des Savanes (973)	
Référence de l'enveloppe	CC-Savanes_973_20231228E_01	
Numéro d'acte	101CC_2023_CCDS	
Objet	APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DES CREDITS DU DE L'EXERCICE 2023 DU SPANC	
Nature de l'acte	Délibération	
Classification de l'acte	7.1.2 : Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, af des résultats, approbation du compte de gestion)	
Les documents de l'enveloppe ont été tamponnés et l'enveloppe placée dans les enveloppes archivées de votre espace privé		
Opérateur de transmission : Interbat Services. SAS. 4 avenue du recteur Poincaré. 75016 Paris. Tél : 04 92 90 93 20. technique@atline.fr SIREN : 441 663 689 N° de TVA intracommunautaire : FR82 441 663 689		